

(1) Époux ou Père

Prénoms Marine, Stéphane, Guy  
DARIDAN

Nom <sup>(2)</sup> \_\_\_\_\_

né <sup>(3)</sup> le 10 octobre 1990  
à 22 heures 40 à Wagent sur Marne  
(Val de Marne)  
fils <sup>(4)</sup> de <sup>(5)</sup> Pierre, Bruno, Alain  
DARIDAN

et de <sup>(5)</sup> Véronique, Huguette, Raymond  
DESSART

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1825  
le <sup>(6)</sup> 11 septembre 2020

MENTIONS MARGINALES <sup>(7)</sup>



Mariage célébré à \_\_\_\_\_

Il a été déclaré <sup>(8)</sup> \_\_\_\_\_

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° \_\_\_\_\_

MENTIONS MARGINALES <sup>(7)</sup>

(1) Épouse ou Mère

Prénoms Marina, Catherine, Mary

Nom <sup>(2)</sup> BÉDIN-LAUTISSIER

Née <sup>(3)</sup> le 04 septembre 1990  
à 16 heures 50 à Villeneuve-St-Georges  
Val de Marne

Fille <sup>(4)</sup> de <sup>(5)</sup> Bruno, Claude, Justine  
BÉDIN-LAUTISSIER

et de <sup>(5)</sup> Valérie, Claude DIVARÉ

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 2215  
le <sup>(6)</sup> 21 OCT. 2020

MENTIONS MARGINALES <sup>(7)</sup>



le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil  
Sceau <sup>(8)</sup>

(1) Ecrite selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère »

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1<sup>re</sup> partie : ... 2<sup>me</sup> partie : ... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... »

(3) Ecrite selon le cas : « Né » ou « Née ».

(4) Ecrite selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

(5) Prénoms et nom des parents

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le ... par M<sup>me</sup> ..., notaire à ... ».

(1) Prénoms \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° \_\_\_\_\_

(2) \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

MENTIONS MARGINALES<sup>(3)</sup>

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Prénoms \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° \_\_\_\_\_

(2) \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

MENTIONS MARGINALES<sup>(3)</sup>

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et Nom du défunt.

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

## EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 1865

Le 2 Août 2020 à 21 heures 19  
est né(e)<sup>(2)</sup> Malo, Bruno, Guy

DARIDAN

du sexe masculin à Hérouville-Sainte-Clotilde

(3) \_\_\_\_\_

reconnu(e)<sup>(4)</sup> le 6 Août 2020 en cette  
maison  
par son pèreDélivré conforme aux registres, le 9 SEP. 2020MENTIONS MARGINALES<sup>(5)</sup>

## EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° \_\_\_\_\_

(6) \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

MENTIONS MARGINALES<sup>(5)</sup>

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « (1<sup>re</sup> partie) ... ; 2<sup>me</sup> partie ...) » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, NOM) née le ..., à ... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».